



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13 NOV. 2007

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

Paris, le

Monsieur le Président,

*Olivier François,*

Le Président de la République a fait de la recherche une priorité de son quinquennat et il souhaite que je la rende plus puissante, plus attractive et plus réactive pour s'adapter à un monde où la recherche et l'innovation sont les moteurs de la croissance économique et de l'évolution sociale des pays.

Le pacte pour la recherche de 2006, puis la loi sur les libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 ont provoqué des changements structurels importants dans notre système de recherche. Nous avons maintenant l'ambition de construire une recherche reposant sur quatre piliers : des universités fortes et autonomes, des organismes de recherche d'excellence, une recherche sur projet dynamique, et une recherche privée ambitieuse. Le rôle de l'Etat dans ce dispositif se concrétisera à travers une politique contractuelle qui engagera la puissance publique aux cotés des universités, des organismes de recherche et de l'Agence Nationale de la Recherche. L'évaluation mise en place par l'AERES éclairera enfin les décisions de financement de la puissance publique.

En 50 années d'histoire, notre dispositif de recherche a su montrer de réelles capacités à mener des travaux de grande qualité au travers d'un nombre croissant d'opérateurs, organismes de recherche, universités, grandes écoles .... Cependant, cette diversité et les partenariats entre les différents acteurs de la recherche sont sources de complexité croissante et de lourdeurs qui souvent empêchent nos chercheurs d'exercer efficacement et sereinement leurs missions. Il est en effet fréquent qu'un même laboratoire soit rattaché à plusieurs tutelles, ce qui multiplie les circuits financiers, les systèmes d'information, les règles applicables à ses personnels.

Vous avez accepté de présider un groupe de travail sur le partenariat entre les organismes de recherche et les universités et grandes écoles. Il devra réfléchir au renforcement et aux évolutions nécessaires de ce partenariat.

.../...

Monsieur François d'AUBERT  
Ancien Ministre  
Président de la Cité des Sciences et de l'Industrie  
30, Avenue Corentin Cariou  
75930 Paris Cedex 19

L'objectif est de définir les solutions permettant aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche de développer des projets communs, d'apporter conjointement les moyens nécessaires au fonctionnement de laboratoires sans en alourdir la gestion, dans le respect des principes de simplicité, de lisibilité, de souplesse et de coordination.

C'est pourquoi, outre toutes les questions qu'il vous semblera utile d'aborder, je souhaite pour ma part que vous vous intéressiez notamment à la manière de structurer ces partenariats. Ceux-ci prennent aujourd'hui le plus souvent la forme des unités mixtes de recherche. D'autres modalités de partenariats peuvent néanmoins exister, et il vous appartiendra de les identifier. Vous tiendrez compte, dans cette réflexion, de l'émergence des pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Quel que soit le modèle de partenariat que vous proposeriez, il m'apparaît souhaitable qu'il s'appuie sur une harmonisation et une simplification les plus larges possibles des règles de gestion. Ceci devra notamment concerner, sans que cette liste ne soit exhaustive, les circuits administratifs et financiers, le recrutement et la gestion des personnels, les procédures d'évaluation, la valorisation des résultats des travaux de recherche. La question de la gestion des plateformes d'équipement et de moyens lourds devra aussi être abordée.

Le groupe que vous animerez procédera notamment à l'audition de personnalités qualifiées et d'organisations représentatives. J'attends que vous me remettiez, à l'issue de vos travaux et au début du mois de mars 2008, un rapport me permettant de faire évoluer significativement le partenariat entre organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, dans le sens d'une débureaucratiation, d'un décloisonnement et d'une meilleure mutualisation des forces de notre système de recherche.

Veillez, agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Bonne à vous,



Valérie PECRESSE